

Berne, 8 mars 2022

Communiqué de presse

Expéditeur	Service de presse du BPA
Téléphone	+41 31 390 21 21
E-mail	medias@bpa.ch
Informations	bpa.ch/medias

Médicaments au volant

Risque d'accident sous-estimé

Le printemps est une saison de pollens. Les médicaments peuvent atténuer les symptômes d'allergie mais également altérer la capacité de conduire. Chaque année, 140 personnes sont grièvement ou mortellement blessées dans des accidents de la route liés à la consommation de médicaments ou de drogues. Le BPA rappelle aux victimes du rhume des foins de s'informer des effets de leurs médicaments.

L'arrivée du printemps est synonyme pour beaucoup de début du rhume des foins. Des médicaments permettent d'atténuer les symptômes de cette allergie aux pollens. Ils peuvent cependant aussi avoir des effets secondaires indésirables, tels que la fatigue, un allongement du temps de réaction ou des troubles visuels, et, par là, altérer la capacité de conduire. Leurs interactions avec d'autres médicaments ou avec l'alcool peuvent renforcer ces effets négatifs.

Beaucoup ne sont pas conscients de cette réalité. Chaque année, en Suisse, 140 personnes sont grièvement ou mortellement blessées dans des accidents de la route liés à la consommation de médicaments ou de drogues. Vu que les données relatives aux accidents recensés ne renseignent pas toujours sur la prise de médicaments ou de drogues, le nombre effectif de victimes de tels accidents est probablement bien plus élevé.

Plus de 3500 médicaments ont potentiellement des effets négatifs sur la capacité de conduire

La prudence ne s'impose pas uniquement lors de la prise d'antiallergiques. De nombreux autres médicaments, dont une partie de ceux qui combattent la grippe ou les douleurs, peuvent également altérer la capacité de conduire. Environ 3500 médicaments vendus en Suisse présentent ce risque, dont beaucoup sont disponibles sans ordonnance. Il faut faire particulièrement attention avec les tranquillisants et les somnifères, car ils peuvent encore agir le lendemain de leur ingestion.

Les personnes qui souhaitent prendre le volant alors qu'ils sont sous l'effet de médicaments devraient se renseigner préalablement auprès de leur pharmacien, de leur droguiste ou de leur médecin sur les effets indésirables que ces traitements peuvent avoir sur leur capacité de conduire. Le BPA attire leur attention sur ce point sur bpa.ch/medicaments ainsi que par des messages diffusés sur des écrans dans les salles d'attente de cabinets des médecins de famille ou sur les réseaux sociaux.

Conseils de sécurité

- S'informer auprès d'un spécialiste des éventuels effets des médicaments sur la capacité de conduire.
- Avant de prendre un médicament, lire la notice d'emballage ou consulter le site med.mymedi.ch.

Le BPA s'engage pour votre sécurité. Centre de compétences depuis 1938, il vise à faire baisser le nombre d'accidents graves en Suisse grâce à la recherche et aux conseils prodigués. Dans le cadre de son mandat légal, il est actif dans la circulation routière, l'habitat, les loisirs et le sport.

- Faire particulièrement attention au début d'un traitement ou lors d'un changement de posologie.
- Faire également preuve d'une grande prudence lors de la prise de somnifères ou de puissants antidouleurs.
- Ne pas mélanger alcool et médicaments.